

**RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉDUIRE LA HAUTEUR
MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA
ZONE RR-13 POUR UN PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL**

- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n°21-2024 conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;
- ATTENDU QUE** ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 avril 2025 ;
- ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 14 avril 2025 ;
- ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation tenue le 30 avril 2025 ;
- ATTENDU QUE** le second projet a été adopté à la séance du 12 mai 2025 ;
- ATTENDU QUE** le second projet de règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suivant l'avis public publié le 13 mai 2025 et l'absence de demande valide reçue avant le 21 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Bélec et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 06-2025, tel que déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe B « Grille des spécifications » du Règlement de zonage n°21-2024 est modifiée à la grille correspondant à la zone RR-13, par l'ajout, à la fin de la note (A), des mots « et la hauteur minimale du bâtiment principal est de 3 m », le tout ayant pour effet de réduire la hauteur minimale d'un bâtiment principal à 3 mètres à l'intérieur d'un projet intégré résidentiel dans cette zone.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

(original signé)

Gaëtan Castilloux,
Maire

Avis de motion : 14 avril 2025
Dépôt du projet de règlement : 14 avril 2025
Adoption du premier projet de règlement : 14 avril 2025
Transmission à la MRC : 15 avril 2025
Avis pour l'assemblée publique : 15 avril 2025
Consultation publique : 30 avril 2025
Adoption du second projet de règlement : 12 mai 2025
Transmission à la MRC : 13 mai 2025
Adoption du règlement : 9 juin 2025
Transmission à la MRC : 11 juin 2025
Résolution du conseil de la MRC : 15 juin 2025
Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2025